



Regroupement des actions Sirius Media et réduction de capital

- Regroupement par voie d'échange de **1000 actions existantes** contre **1 action nouvelle**
- Début de l'opération de regroupement : **16 avril 2026**
- Prise d'effet de regroupement : **19 mai 2026**

Paris (France), le 1^{er} avril 2026 – 8h – SIRIUS MEDIA (FR0010812230 – ALSRS), groupe spécialisé dans la production audiovisuelle, annonce la mise en œuvre d'un regroupement des actions composant son capital et d'une réduction de capital par voie de minoration de la valeur nominale des actions décidée par le Conseil d'administration réuni le 26 mars 2026 conformément aux première et huitième résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 10 mars 2026.

Mise en œuvre et modalités du regroupement des actions

Le Conseil d'administration du 26 mars 2026, faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 10 mars 2026, a décidé de mettre en œuvre un regroupement des actions de la Société.

Ce regroupement a pour objectif de redonner une dynamique boursière de la Société, réduire la volatilité du cours de l'action de Sirius Media et de retrouver un nombre usuel d'actions.

Le regroupement est une opération d'échange purement technique sans incidence sur le montant du capital social : seule la valeur nominale de l'actions et corrélativement, le nombre d'actions en circulation sont modifiés. **Le code mnémonique (ALSRS) restera inchangé.**

Cette opération sera sans impact sur la valeur globale des titres Sirius Media détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus.

Les opérations de regroupement débuteront à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours débutant à la date de publication de l'avis de regroupement des actions publié au BALO par la Société le 1^{er} avril 2026, soit le 16 avril 2026. Une période d'échange étant ouverte à compter de cette date et jusqu'au 18 mai 2026 (inclus) pour permettre aux actionnaires ne détenant pas un nombre d'actions multiple de 1.000 de procéder à l'achat ou à la vente d'actions anciennes afin d'obtenir un nombre d'actions anciennes

multiple de 1.000. Le regroupement prendra effet le 19 mai 2026. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 2.365.496.139 actions
- Code ISIN des actions anciennes : FR0010812230
- Parité d'échange : 1.000 actions anciennes pour 1 action nouvelle
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 2.365.496
- Code ISIN des actions nouvelles : FR0014017FP5

Le regroupement se traduira par l'attribution de 1 action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 100 euros contre 1.000 actions ordinaires anciennes d'une valeur nominale de 0,1 euro, et donc par la division par 1.000 du nombre des actions en circulation.

Calendrier indicatif des opérations de regroupement

1^{er} avril 2026	Publication de l'avis initial de Regroupement des Actions au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
16 avril 2026	Début des opérations de Regroupement des Actions
Du 16 avril 2026 au 18 mai 2026 (inclus)	Possibilité pour les actionnaires d'acheter et vendre des actions afin d'obtenir un nombre d'actions sans rompus
18 mai 2026	Dernier jour de cotation des actions anciennes (code ISIN : FR0010812230)
19 mai 2026	Prise d'effet du Regroupement des Actions et premier jour de cotation des actions nouvelles (code ISIN : FR0014017FP5)
22 mai 2026	Indemnisation des actionnaires ayant des rompus par leur intermédiaire financier

Des explications complémentaires sur ce regroupement d'actions sont présentées dans le document « FAQ- Regroupement d'actions », disponible dans la rubrique [« Investisseurs/Documents financiers »](#) du site internet de Sirius Media.

Modalités relatives à la réduction de capital

Lors de sa réunion du 26 mars 2026, le Conseil d'administration a décidé, conformément aux termes de l'autorisation qui lui a été conférée par la 8^{ème} résolution de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 10 mars 2026, de mettre en œuvre la réduction de capital par voie de minoration des actions de la Société.

La réalisation de la réduction de capital interviendra à l'issue des opérations de regroupement visées au ci-dessus.

La valeur nominale de chaque action de la Société sera ainsi ramenée de 100 euros à 0,02 euro, soit une réduction de 99,98 euros par action. Le montant de cette réduction de capital sera imputé sur le compte « Report à nouveau » afin d'apurer les pertes antérieures puis sur un compte de réserve indisponible, intitulé « Réserve indisponible ». Le capital social de la Société sera ainsi réduit de 236.502.290,08 euros portant le capital social de 236.549.613,90 à 47.309,92 euros.

La Société rappelle que la réduction par voie de diminution du nominal est une opération purement technique sans incidence directe sur la valeur boursière des actions de la Société ni sur le nombre d'actions en circulation, le capital social de la Société demeure composé de 2.365.496 actions ordinaires.

A propos de SIRIUS MEDIA Group

SIRIUS MEDIA est un groupe spécialisé dans la production audiovisuelle (longs métrages, films d'animation, séries TV, publicités...). Le Groupe collabore avec les plus grands diffuseurs (Canal+ Groupe, Lagardère, le Groupe TFI, France Télévisions, Orange, Groupe M6, TV5 Monde et Netflix). Fort 600 heures de contenus, SIRIUS MEDIA ambitionne de devenir à terme un acteur majeur de l'industrie des médias et du divertissement en France et en Europe.

SIRIUS MEDIA est cotée sur Euronext Growth Paris (FR0010812230 – ALSRS) et éligible au PEA-PME. Plus d'informations sur www.siriusmedia.fr

Contact Sirius Media

AELIUM FINANCE – Presse/Investisseurs

Solène Kennis

+33 (0)1 75 77 54 68

siriusmedia@aelium.fr

